



Publication communale No 3

Faug, le 08 février 2023

PACom – présentation publique

La Municipalité invite la population à réserver la date du **jeudi 02 mars 2023**, afin de découvrir la présentation du nouveau PACom, Plan d'Aménagement Communal.

Cet événement aura lieu à la **Faug'rmlière, à 19h30**.

Lampadaires

Nous tenons à rappeler à la population que si vous remarquez qu'un lampadaire ne fonctionne pas ou mal, merci de relever le numéro inscrit sur son socle et de le communiquer au bureau communal.

Cela accélère la réparation.

La Municipalité vous remercie d'ores et déjà de votre collaboration.

Municipalité – Élection d'un(e) Syndic

À la date du 31 janvier 2023, délai officiel de dépôt des listes de candidature, seul le Municipal Johann THEUX a déposé sa candidature pour le poste de Syndic. Il est donc élu tacitement.

Mme Deborah KAESER est élue Vice-Syndique pour toute la fin de la législature.

SlowUp – Inscription des stands

Les personnes qui désirent organiser un stand lors du prochain SlowUp, qui aura lieu le dimanche **30 avril 2023**, sont priées de transmettre **leur inscription à l'administration communale au plus tard le mercredi 15 mars 2023**. La charte pour l'organisation d'une buvette le long du parcours du SlowUp peut être obtenue auprès du bureau communal.

CONDITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION DE STAND LE LONG DU PARCOURS SLOWUP

Une autorisation de stand peut être délivrée :

- Aux sociétés locales à but non lucratif domiciliées dans une des communes membres de l'association SlowUp
- Aux commerçants habitant une commune membre du SlowUp, pour autant qu'ils exploitent eux-mêmes le stand et trouvent un emplacement sur le parcours
- Aux privés habitant directement le long du parcours SlowUp, pour autant qu'ils exploitent eux-mêmes, devant leur habitation, le stand

Conditions :

- Être en possession d'une autorisation d'emplacement sur le parcours (délivrée par les communes ou les privés)
- Mettre des WC à disposition du public et signaler l'accès de ceux-ci
- Par de concurrence avec les sponsors SlowUp pour les tentes et autre matériel. Droit d'exclusivité pour les branches suivantes : commerces de gros (Migros, articles de sport (Bike World), boissons (Rivella), assurances (Swica) et banques (Valiant)
- Taxe payable avant le SlowUp au comité d'organisation sur le compte de la Banque cantonale de Fribourg CCP 17-49-3 et IBAN : CH39 0076 8300 1119 1020 1
 - CHF 50.- pour les sociétés locales à but non lucratif
 - CHF 100.- pour les autres demandes (privés et commerçants)

Le secrétariat SlowUp est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (026/670.39.39)